

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE MARDI 3 AOÛT 2021

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le mardi 3 août 2021, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Madame Martine Hudon, monsieur Hubert Gagné-Guimond, madame Carole Lévesque et madame Annie Sénéchal.

Madame Pascale G. Malenfant et Madame Josée Michaud sont absentes.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

Madame Isabelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

145-08-2021

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert.

146-08-2021

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JUILLET 2021

Après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021, les élus confirment que ce dernier est conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de juillet 2021 soit accepté tel que rédigé.

147-08-2021

CONTRAT DE LOCATION D'UN TRACTEUR SERVANT AU DÉNEIGEMENT HIVERNAL DES CHEMINS MUNICIPAUX — OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 15 juillet à 14 h 00, pour la location d'un tracteur servant au déneigement hivernal des chemins municipaux pour la période du 1^{er} décembre 2021 au 15 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissionnaires sont conformes;

Ferme Maguyon Inc.	56 400 \$ avant taxes
9047-6359 Québec Inc.	25 500 \$ avant taxes

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière octroie le contrat de location d'un tracteur servant au déneigement hivernal des chemins municipaux à 9047-6359 Québec Inc;

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous documents donnant effet à cette résolution.

148-08-2021

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 662 900 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 10 AOÛT 2021

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière souhaite emprunter par billets pour un montant total de 662 900 \$ qui sera réalisé le 10 août 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
241	68 500 \$
254	68 200 \$
367	141 960 \$
369	384 240 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 367 et numéro 369, la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 10 août 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 10 février et le 10 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

2022.	67 300 \$	
2023.	68 600 \$	
2024.	69 900 \$	
2025.	71 300 \$	
2026.	72 700 \$	(à payer en 2026)
2026.	313 100 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 367 et 369 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 août 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

149-08-2021

**ADJUDICATION POUR L'EMPRUNT DE 662 900 \$ POUR LES RÈGLEMENTS
D'EMPRUNTS N°241, N°254, N°367 et N°369**

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 août 2021, au montant de 662 900 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

1 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

67 300 \$	0,60000 %	2022
68 600 \$	0,75000 %	2023
69 900 \$	1,05000 %	2024
71 300 \$	1,25000 %	2025
385 800 \$	1,45000 %	2026

Prix : 98,85500

Coût réel : 1,63691 %

2 -BANQUE ROYALE DU CANADA

67 300 \$	1,65000 %	2022
68 600 \$	1,65000 %	2023
69 900 \$	1,65000 %	2024
71 300 \$	1,65000 %	2025
385 800 \$	1,65000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,65000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 10 août 2021 au montant de 662 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 241, 254, 367 et 369. Ces billets sont émis au prix de 98,85500 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

150-08-2021

CONSTRUCTION CITADELLE INC. – DÉCOMPTE PROGRESSIF # 3

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accepte le décompte progressif numéro 3 au montant de 52 225.08 \$ incluant les taxes pour la période du 1^{er} juin au 16 juillet 2021;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer et à payer ce décompte.

151-08-2021

AUTORISATION DE DÉPENSE – ATELIER D

CONSIDÉRANT le règlement n°271 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE toutes les factures au-delà de 5 001 \$ nécessitent une autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° D2021-01-07 qui s'élève au montant de 6 668.55 \$ taxes comprises pour les honoraires professionnels en architecture relativement au projet d'agrandissement de l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour cette dépense;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise cette dépense.

152-08-2021

AUTORISATION DE DÉPENSE – LES ENTREPRISES LÉVISIENNES

CONSIDÉRANT le règlement n°271 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE toutes les factures au-delà de 5 001 \$ nécessitent une autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT la retenue de la facture n° 25935 qui s'élève au montant de 43 437.56 \$ taxes comprises relativement les travaux de décohésionnement et asphaltage du 3^e Rang Ouest en 2020;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour cette dépense;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise le paiement de cette retenue.

153-08-2021

RELATIVEMENT À L'ENTENTE IDENTIFIÉE COMME ANNEXE 2 À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE INTERVENUE LE 17 SEPTEMBRE 2007

CONSIDÉRANT QUE la Ville de La Pocatière et les municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-Onésime-d'Ixworth et Saint-Roch-des-Aulnaies, ci-après appelées « les municipalités partenaires » ont signé, le 17 septembre 2007, une entente intermunicipale de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de La Pocatière a signé des ententes d'entraide mutuelle pour la sortie du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, avec les municipalités de Sainte-Louise, le 26 mai 2009, Saint-Damase-de-L'Islet, le 19 septembre 2007, et Saint-Jean-Port-Joli, le 24 septembre 2007, lesquelles ententes sont toujours en vigueur et applicables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies avait conclu de pareilles ententes pour son service de sécurité incendie avec les municipalités de Saint-Jean-Port-Joli, le 10 avril 2012, de Saint-Aubert, le 29 avril 2015, de L'Islet et de Sainte-Louise, le 7 avril 2015, de Saint-Cyrille-de-Lessard, le 17 avril 2015, et de Saint-Damase-de-L'Islet, le 30 août 2011, lesquelles ententes, compte tenu de la dissolution dudit service de sécurité incendie de Saint-Roch-des-Aulnaies, ne sont pas applicables pour la sortie du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Aubert, Saint-Cyrille-de-Lessard, Saint-Damase-de-L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli, Sainte-Louise, L'Islet et Saint-Roch-des-Aulnaies se sont entendues pour modifier l'article 5 – *Coûts des interventions* de leurs ententes d'entraide mutuelle, modification qui entrera sous peu en vigueur et dont les municipalités partenaires ont été informées et qu'elles approuvent, s'engageant à la respecter pour les sorties du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière à partir de la caserne de Saint-Roch-des-Aulnaies;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC de L'Islet ont signé un protocole d'entente d'entraide mutuelle sur le même modèle, basé sur un principe de fourniture collective du service sur ce territoire et demandent à ce que les ententes signées avec Saint-Roch-des-Aulnaies soient applicables lorsque l'entraide aurait été offerte par la caserne située dans cette dernière municipalité;

CONSIDÉRANT les municipalités partenaires ont agréé cette demande et qu'il y a lieu de consigner le tout dans une entente;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON**

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER, telle que rédigée, l'entente intitulée « Annexe 2 à l'entente intermunicipale intervenue le 17 septembre 2007, visant à préciser la tarification qui sera applicable lors d'interventions du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière en entraide mutuelle en vertu des ententes mentionnées au troisième considérant, selon que le service sera rendu à partir de la caserne de Saint-Roch-des-Aulnaies ou de la caserne de La Pocatière.

154-08-2021

FONDATION DE L'ÉCOLE POLYVALENTE DE LA POCATIÈRE – TOURNOI DE GOLF

CONSIDÉRANT QUE la Fondation de la Polyvalente La Pocatière a pour but de venir en aide à l'école afin d'atteindre ses objectifs de réussite éducative auprès des jeunes qui la fréquentent;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

DE participer financièrement pour un montant de 100 \$ au 15^e tournoi de golf qui se tiendra au Club de golf Saint-Pacôme le samedi 11 septembre 2021.

En raison de son poste de vice-présidente qu'elle occupe sur le Comité d'administration de la Fondation de la Polyvalente, Madame Carole Lévesque ne s'est pas prononcée sur le sujet, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter ou de prendre part à la décision.

155-08-2021

COMPTES À PAYER

Voir la liste au montant **195 438.10 \$**. La secrétaire-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses. Les factures ici-bas s'ajoutent à la liste des comptes à payer :

1. Electro FC Sonorisation Enr. – Fête des artisans	517.39 \$
2. Norda Stelo – Honoraires Carré Bérubé	597.87 \$
3. BuroPro Citation – Fournitures de bureau, copies	158.31 \$
4. Grossiste M.R. Boucher Inc. – matériel aqueduc	573.51 \$
5. Sonic Énergies – Essences	331.39 \$
6. Pelletier T.V. enr. – Écran	2 168.43 \$
7. Hydro-Québec – Arpents verts	30.97 \$
8. Hydro-Québec – Égout route 230	90.47 \$
9. Virgin – Cellulaire maire	49.97 \$
10. Groupe Bouffard – Récupération	3 235.25 \$
11. Agro EnviroLab – Analyses d'eau	321.90 \$
12. Co-Éco – encombrants	103.48 \$
13. Bionest – entretien lampe UV	291.18 \$
14. Carquest – entretien chevrolet silverado	86.60 \$
15. Construction B.M.L. – Asphalte	914.38 \$
16. Ville de Rivière-du-Loup – ajustement	732.11 \$
17. Linde Canada inc. – location de bouteille	104.22 \$
18. Mun. St-Philippe – Quote-part Site d'enfouissement	4 119.78 \$
19. Fonds d'information sur le territoire – mutations	15.00 \$
20. Les pneus Lévesque – Jantes Sterling	143.08 \$
21. Rona La Pocatière – sacs poubelles	21.37 \$
22. Avantis Coopérative – ponceaux	1 116.28 \$
23. Fonds des biens et des services – mise à jour	29.67 \$
24. Compagnie des chemins de fer – ent. Chemin fer	918.50 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCES

1. Lettre d'annonce – Programme d'aide à la voirie locale – Ministère des Transports.

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

2. Augmentation de l'enveloppe – Programme TECQ 2019-2023 – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
3. Remerciement pour le don « Golf'DON pour ta santé » - Bernard Généreux.
4. Remerciement pour le don – Centre prévention suicide du KRTB.
5. Remerciements employés municipaux – René Fradette.

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

156-08-2021

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
la levée de l'assemblée à 20H30.

Rosaire Ouellet, maire

Isabelle Michaud, secrétaire-trésorière

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE
COMPTES À PAYER AU 3 AOÛT 2021**

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Salaires bruts du mois	2021 - Juillet	39 525.72 \$
Double Impect	Ménage juillet	431.16 \$
La Capitale	Assurances juillet	2 783.19 \$
Hydro-Québec	Éclairage des rues	140.11 \$
Hydro-Québec	Gare-Station	58.35 \$
Hydro-Québec	Administration	334.10 \$
Hydro-Québec	Chambre de débitmètre (100)	38.99 \$
Hydro-Québec	Station de pompage - n 3 (89A)	219.21 \$
Hydro-Québec	Surpresseur rue Horizon (169)	84.41 \$
Hydro-Québec	Station de pompage - n 2 (81A)	93.52 \$
Hydro-Québec	Station de pompage - n 1 (53B)	86.17 \$
Bell Canada	Administration	431.77 \$
Bell mobilité	Voirie et urbanisme	398.28 \$
Médial Services-conseils-SST	Forfait semestriel	497.29 \$
Visa Desjardins	Cartes Isabelle et Colin	106.81 \$
Agence A@Z Multimédias	Lecture animée paiement final	344.93 \$
Sébastien Tirman	Eau, fromage, pommes pour fête des artisans et fête Nationale	90.45 \$
Ministère du Revenu Québec	Déduction à la source	11 175.36 \$
Revenu Canada	Déduction à la source	3 818.51 \$
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		60 658.33 \$
RONA LA POCATIÈRE	Chaîne-Porte	9.53 \$
CONSTRUCTION		
CITADELLE	Période 1er juin au 16 juillet	52 225.07 \$
LES ENTREPRISES		
ANTONIO BARRETTE INC.	Entretien des stations de pompage	3 038.70 \$
MATÉRIAUX DIRECT INC.	Mousse Sika	55.14 \$
ATELIER D	Honoraires professionnels	6 668.55 \$
USD GLOBAL	Bacs et pièces de rechange	1 029.91 \$
GRUPE CAILLOUETTE & ASSOCIÉS	Fête des artisans - 175e	147.52 \$
BERTHELET AUBUT INC.	Toilette de la Halte routière	251.76 \$
AVANTIS COOPÉRATIVE	175e, manchons, clous, etc.	386.02 \$
SERVICES AGRICOLES		
GRONDIN	Pelouse	133.35 \$
LOCATION J C HUDON INC.	Location; compacteur et pompe	275.94 \$
G LEMIEUX ET FILS INC	Gravier	71.96 \$
VILLE DE LA POCATIÈRE	Blocs de scène - Fête des artisans	82.78 \$
BUROPRO CITATION	Encre jaune	88.39 \$
CARQUEST LA POCATIÈRE	Pièces pour western	22.83 \$
GRUPE CONSEIL I.D.C INC.	Sauvegarde, VPN et système téléphonique	158.95 \$
9388-2678 QUÉBEC INC.	Location équipement fauchage	3 587.22 \$
RAY RÉFRIGÉRATION INC.	Carte électronique	915.20 \$
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP	Enfouissement mai et juin	11 371.73 \$
AGENCE A@Z MULTIMEDIAS	Fête des artisans - 175e	551.88 \$
POLYVALENCE BÉRUBÉ INC.	Surveillance de nuit - Fête des artisans	367.92 \$
GABRIELLE DOUCET	Sculpture 175e	1 000.00 \$
CINÉMANIMA INC.	Fêtes du 175e	600.32 \$
GRUPE DE GEOMATIQUE		
AZIMUT	Mise à jour	172.46 \$
CONSTRUCTION B.M.L.	Asphalte	2 877.98 \$
COLLEGE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Location chambre 175e	175.00 \$
LES ENTREPRISES LÉVISIENNES		
MRC DE KAMOURASKA	Retenue 10 % pour travaux 2020	43 437.56 \$
POSTES CANADA	Service d'inspection rég. KM et poste	4 241.00 \$
POSTES CANADA	Info juin	103.37 \$
ÉNERGIE SONIC INC.	Essence Ram, GM et bidon	731.73 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		134 779.77 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		195 438.10 \$